

date de dépôt : 23/03/2023
demandeur : M. OUDAR Guy
pour : Construction d'un abris métallique
attenante (non communicant) à un
hangar existant
adresse terrain : 567 Route du Bouchat
71480 Varennes-Saint-Sauveur

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de la commune de VARENNES-SAINT-SAUVEUR

Le maire de VARENNES-SAINT-SAUVEUR,

Vu la demande de permis de construire présentée le 23/03/2023 par Monsieur OUDAR Guy demeurant 567 route du bouchat , 71480 Varennes-Saint-Sauveur ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'un abris métallique attenante (non communicant) à un hangar existant ;
- sur un terrain situé 567 Route du Bouchat , 71480 Varennes-Saint-Sauveur ;
- pour une surface de plancher créée de 57 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte communale approuvée le 23/06/10 ;

Considérant que le projet se situe en zone constructible de la Carte Communale ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Article 2

La déclaration des éléments relatifs au calcul de la taxe d'aménagement pour les demandes déposées depuis le 1er septembre 2022 sera à faire auprès des services fiscaux. Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner sur le site : www.servicepublic.fr

Fait à VARENNES-SAINT-SAUVEUR, le 19 avril 2023

Le Maire,



Jean-Michel LONGIN

Date d'affichage en
mairie de l'avis de dépôt :

23/03/2023